

## Chef d'entreprise : seul à réfléchir ?

### # Faites appel à un CONSEIL EN FINANCE D'ENTREPRISE indépendant

Dans la vie d'un entrepreneur, il y a des étapes fortes aux enjeux déterminants. En ces moments spécifiques, le conseil d'un spécialiste indépendant est nécessaire pour prendre la bonne décision.

Ces spécialistes du conseil, dotés de fortes compétences, vont aider ponctuellement les chefs d'entreprise dans leur réflexion préalable, puis dans la mise en place de leur plan d'action. Cette profession est aujourd'hui appelée « **conseil en finance d'entreprise** » et agit dans plusieurs domaines qui peuvent être autant de spécialités. Leurs missions sont le plus souvent rémunérées en honoraires.

#### La croissance et le développement de l'entreprise :

Le Conseiller va assister les chefs d'entreprise dans leur recherche d'opportunités de croissance sur le marché, par **l'acquisition d'entreprise**. Le Conseiller, en partenariat avec les autres conseils habituels du dirigeant (avocat, notaires, expert-comptable), proposera la « fusion » ou non avec l'entreprise de l'acquéreur. Ces conseillers sont appelés couramment « conseils en fusion-acquisition », « conseil de haut de bilan » ou M&A en anglais (merger & acquisition) ;

Le Conseil peut également accompagner l'entreprise si elle est **rachetée par ses salariés** dans le cadre d'un RES ou par un fonds d'investissements. Les montages financiers y sont réalisés par des LBO (Leverage buy out - rachat par effet levier) mis en place avec l'aide du Conseil, des banques, de sociétés de crowdfunding, des fonds d'investissements ...

Avec l'arrivée du numérique, les Conseils en Finance d'Entreprise ont un rôle incontournable auprès des **Startups**. Conseils opérationnels, levée de fonds, valorisation pré et post money, recherche de partenaires, mise en relation avec les écosystèmes dédiés...

#### Le financement et l'investissement de l'entreprise :

Il s'agit d'un vaste domaine de conseil, pour l'accompagnement d'une réflexion allant du **haut de bilan au bas de bilan** : fonds propres et emprunts long terme à augmenter ou restructurer afin de financer un projet de croissance ou le besoin en fonds de roulement ; les conseils du bas de bilan portent sur les placements de la trésorerie, la mise en place de lignes d'affacturage ou dailly.

#### La réalisation d'analyses :

Certains ont encore développé une compétence en matière de **recherche d'aides**, y compris fiscales auxquelles l'entreprise est éligible ou de subventions disponibles. D'autres, appelés « Cost-Killers » ou **réducteurs de coûts** vont étudier la structure des dépenses afin de mener des actions pour les faire diminuer, telles les assiettes des taxes foncières, les consommations d'énergies...

#### L'ingénierie Sociale :

**L'ingénieur social** va le plus souvent aider le chef d'entreprise à mettre en place des accords d'intéressement, participation, et solutions **d'épargne salariale**. Il peut encore travailler plus globalement à la réduction de la masse salariale, des charges et taxes associées. Il peut enfin œuvrer à la réduction des conflits et à la motivation des équipes.

L'exercice de l'activité de Conseil en Finance d'Entreprise n'est pas régulé par la législation. Elle devient cependant régulée dès lors que leurs prestations touchent à l'assurance (IAS), au crédit (IOBSP), à l'immobilier et au fonds de commerce (Carte T Loi Hoguet), ou à l'investissement financier (CIF).

Les Conseils en Finance d'Entreprises qui relèvent du statut CIF sont regroupés directement dans 2 organisations professionnelles ou dans des structures qui leur sont rattachées ou ont passé des accords avec elles : la CNCEF et l'ANACOFI, qui corégulent les CIF. Certains Conseils spécialistes de l'analyse financière se retrouvent également dans la SFAF (Société Française des Analystes Financiers).

28 février 2020